

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY**

Avis public d'entrée en vigueur

Veuillez prendre note que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026, la Municipalité du Village de North Hatley a adopté le Règlement 2025-777 ayant pour objet la rémunération des membres du conseil de la Municipalité du Village de North Hatley.

Ce règlement a pour objet de permettre d'appliquer la rémunération des élus municipaux à compter de l'année 2026.

Avis est également donné que le règlement est disponible pour consultation sur le site web de la Municipalité : www.northhatley.org.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY, CE 14 JANVIER 2026.



Benoit Tremblay

Directeur général et Greffier-trésorier